Commune de SONNAZ
Savoie

PLU

Plan Local d'Urbanisme

3

PLAN DE ZONAGE

Date : 12/2015

Échelle : 1/5000

Modifications simplifiées n°2, 3 et 4

Servitude

(art L 123-2b du code de l'urbanisme)

SERVITUDE

Emplacement en vue de la réalisation d'un programme de logement du type intermédiaire (UC2) au chef-lieu et au Percussé dans le respect de mixité sociale

Liste des Emplacements réservés

N°	Localisation	Désignation de l'opération	Surface (en m²)	Bénéficiaire de la réserve	Délai de réalisation
1	Chef-lieu	Aménagement d'un carrefour giratoire	500	Commune	10
2	Chef-lieu	Création de parking	1200	Commune	10
3	Chef-lieu	Création d'arrêts de bus abrités	100	Commune	10
4	Le Clos	Mise en sens giratoire, aire de parking	1200	Commune	10
5	Le Clos	Création de voirie et parking (face poste)	600	Commune	10
6	Le Chatelet	Aménagement de virage, accès à la route	11400	Commune	10
7	L'Epinette	Parking de mise à disposition	300	Commune	10
8	Le Grand Pré	Création de square et accès	1500	Commune	10
9	Le Bourg	Aménagement du talus du Village	200	Commune	10
10	Le Bourg	Création de chemins piétonniers (escalier)	150	Département	illimité
11	Le Bourg sud-ouest	Aménagement de la rue	100	Commune	10
12	Le Bourg sud	Garage communal	80	Commune	10
13	Le Bourg sud-ouest	Aménagement du parking mairie	2100	Commune	10
14	Le Bourg	Mise en sens unique - parking public	500	Commune	10
15	Le Bourg	Aménagement d'arrêt public et abrité	100	Commune	10
16	Le Bourg	Création d'un chemin de promenade	50	Commune	illimité
17	Le Bourg	Aménagement de la mairie (ou annexe)	50	Commune	illimité
18	Les Iles	Création d'un cheminement le long de la rivière - aménagement paysager	100	Commune	10
19	Le Bourg	Aménagement d'arrêts de bus et abrités - accès piétons	2 arrêts	Commune	10
20	Le Bourg	Aménagement d'arrêts de bus et abrités - accès piétons	2 arrêts	Commune	10
21	Le Bourg	Aménagement d'arrêts de bus et abrités - accès piétons	2 arrêts	Commune	10

Légende

ZONES URBAINES

- UA Secteurs d'habitat ancien
- UC Secteurs destinés à l'habitat de moyenne densité
  On distingue : UC1, UC2, UC3 : Voir orientations d'aménagement
- UD Secteurs destinés à l'habitat peu dense
  UD1 : aval-vallée/ + Risque torrentiel par lame d'eau inondable/ + zone d'eau
- UE Secteurs destinés aux activités économiques et artisanales
- UX Secteurs destinés aux équipements et aménagements publics
- UXt Secteurs destinés au cimetière et aux futures extensions

ZONES A URBANISER

- AU Projet d'aménagement futur
  (ouverture de la zone par modification du PLU)
- AU indicé Secteurs d'urbanisation sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble avec urbanisation de type : U (cf indice correspondant)

ZONES AGRICOLES

- A Zones agricoles
- AS Secteurs agricoles sans aucune constructibilité

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zones naturelles
- NLi Secteurs où l'aménagement l'extension limitée et le changement de destination des constructions existantes sont autorisées sous conditions
- Nrm Secteurs naturels non constructibles soumis à des risques miniers
  ATTENTION : limite du zonage indicatif
- NL Secteurs naturels liés aux activités de loisirs, sportives et touristiques
- Ni Secteurs naturels soumis à des risques d'inondation

ASSAINISSEMENT

Secteurs indicés "s" : secteurs d'assainissement individuel

Tous autres secteurs : assainissement collectif

ZONES DE CAPTAGE

Secteurs indicés "p" : zones de protection de captages

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché

- Emplacements Réservés
- Exploitation agricole
- Bati remarquable à préserver
  aménagement dans le volume)
- Espaces Boisés Classés
- Chemin à valoriser
- Risques miniers
- Axe bruyant de type I : A41 (isolement acoustique 300m)
  Axe bruyant de type III : RD 911 (isolement acoustique 100m)
- Bande de 75m/RD911 et 100m/A41 (entrées de ville)
- Site de protection du Château (500m - monument inscrit)

Bande inconstructible (30m) liée aux inondations
Indice "i" : risque d'inondation
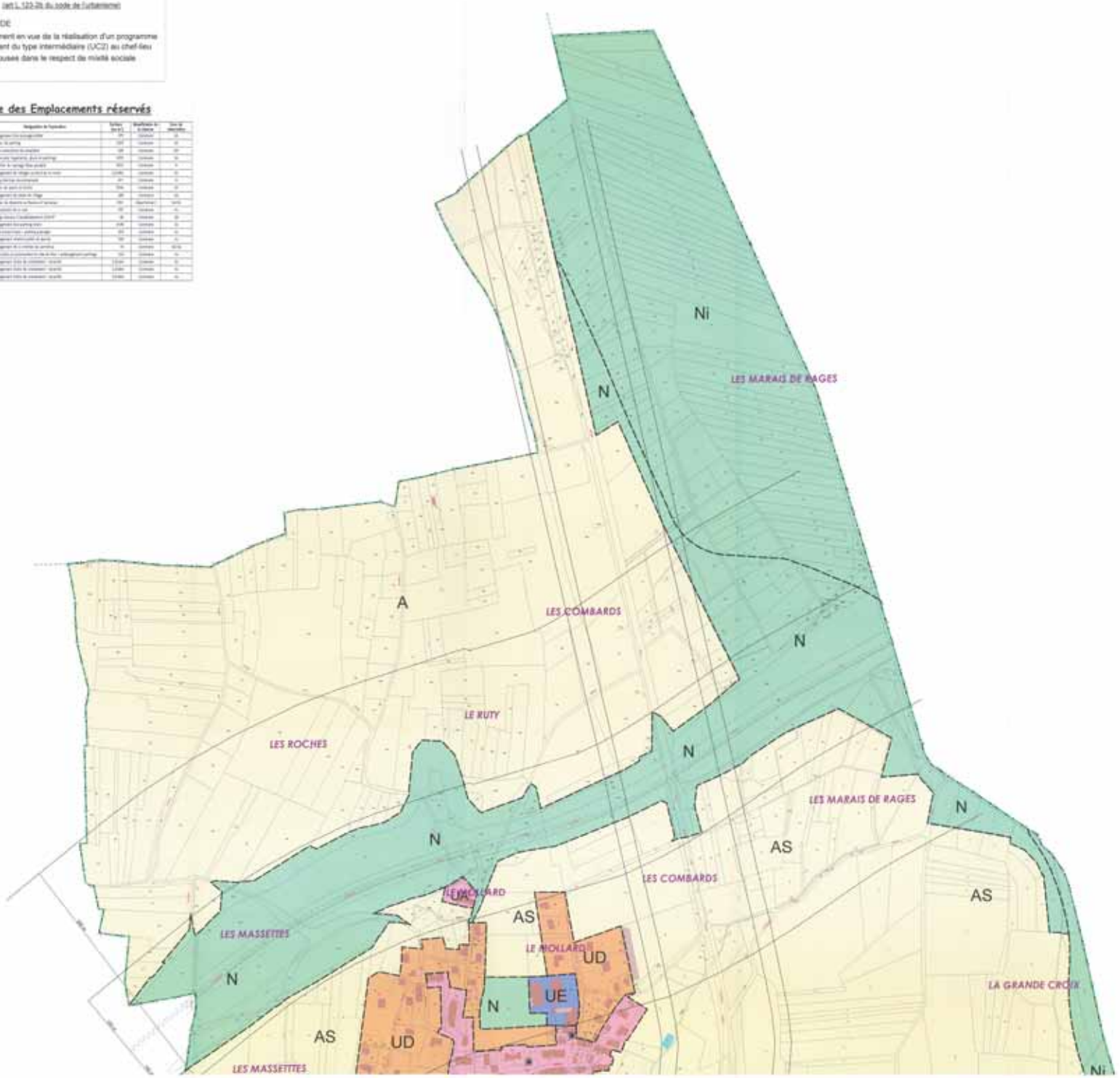
N